

PARCOURS
DÉVELOPPEMENT ARTISTIQUE
«MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS»
EN RÉGION BRETAGNE

2017-2019
CONVENTION DE PARTENARIAT
**MUSIQUES ACTUELLES
ET VARIÉTÉS**
~ BRETAGNE ~



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Bretagne et CNV. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : Convention 2017-2019 Etat - Région Bretagne - CNV »

Juillet 2017

CRÉATION

Watson Moustache

**Dans le cadre du fonds commun
CNV
Région Bretagne
Ministère de la Culture (DRAC Bretagne)**

L'Etat (MC - DRAC Bretagne), la Région Bretagne, et le Centre National de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements et proposent **un appel à projet en 2017 afin de soutenir des projets de parcours de développement artistique dans le secteur des musiques actuelles et des variétés** selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires

Les producteurs installés en Bretagne

- Le producteur intervient comme intermédiaire entre l'artiste ou le groupe et les différents acteurs de la filière musicale. A ce titre, il élabore une stratégie globale d'accompagnement de la production à la promotion en passant par l'administration, le conseil artistique etc.
- Le demandeur est un entrepreneur de spectacles détenteur de la ou des licences dont les activités faisant l'objet de la demande imposent la détention.
- Le siège social de la structure de production est situé en Bretagne.
- La structure doit être affiliée au CNV sans condition d'ancienneté.
- La structure doit être à jour de ses obligations professionnelles, y compris le paiement de la taxe sur les spectacles le cas échéant.

Projets concernés

Des parcours de développement de groupes ou musiciens installés en Bretagne

Le champ artistique concerné est celui des **musiques actuelles et des variétés** : chanson et variétés, jazz et musiques improvisées, musiques actuelles amplifiées (rock, rap, électro...), musiques du monde,...

Le musicien ou le groupe – **installé en Bretagne** - est en mesure de témoigner au minimum d'un début de parcours professionnel reconnu au niveau régional par des concerts en dehors de sa ville d'émergence et un début d'une production phonographique (autoproduction ou contrat d'artiste dans une maison de disque). Il s'agit donc de **groupes déjà repérés** par un lieu ou un festival prescripteur ou structurant pour la filière musicale (ayant fait l'objet par exemple d'un accueil en résidence ou de premières dates à l'échelle régionale) et pour lesquels il s'agit de consolider une phase de première exposition dans une perspective de professionnalisation ; ou éventuellement des musiciens ou des groupes en difficulté sur une deuxième partie de carrière et pour lesquels il s'agit de sécuriser le parcours artistique.

Il ne s'agit pas de soutenir des projets de création au sens strict mais **des projets de développement visant à consolider un parcours artistique**. L'Etat (MC - DRAC Bretagne), la Région et le CNV souhaitent ainsi réserver leur soutien à des opérations pour lesquelles ils ne disposent pas de programme d'aides spécifiques (les demandes de soutien portant sur une aide à la résidence ou à la production ne sont pas éligibles).

Caractéristiques de la demande

A partir d'un diagnostic des forces et des faiblesses du projet artistique, le producteur et les musiciens formalisent **un ou plusieurs objectifs de développement** (ex : placer l'artiste dans le réseau des SMAC au niveau national, ou dans le réseau des grands festivals européens spécialisés dans l'esthétique etc.). Ils établissent ensuite une stratégie qui présente **une liste d'outils et d'actions nécessaires à la réalisation d'un parcours de développement** du projet artistique (déplacement sur un salon professionnel, EP, relations presse, outils de communication numérique etc.). Le projet et le budget correspondant présentent la globalité du parcours. Le budget prévisionnel devra faire lisiblement état des recettes attendues dans le cadre de cet appel à projet, le cas échéant aux côtés des actions déjà financées par ailleurs par l'Etat (MC – DRAC), la Région Bretagne et le CNV).

Le producteur se **met en lien et coordonne les relations avec d'autres acteurs de la chaîne musicale** : salles, festivals, labels, tourneurs, sociétés civiles, Spectacle Vivant en Bretagne, salons professionnels etc. Il est en capacité de réunir ces différents acteurs du secteur et de décrire précisément leur niveau d'implication dans le projet. Pour être éligible, un projet doit justifier de partenariats déjà acquis, à la mesure de

l'objectif énoncé.

Le parcours élaboré par le producteur avec les musiciens et les différents partenaires doit **s'inscrire dans la durée**. Il est demandé de définir un calendrier des actions ou étapes envisagées sur une période d'un an minimum.

Exemple : Après avoir été diffusé aux Transmusicales, un groupe de musique souhaite profiter de cette opportunité pour organiser une tournée dans plusieurs festivals d'été nationaux.

> Le producteur liste les besoins nécessaires à la réalisation d'une tournée et qui ne pourraient pas être financés par ailleurs par le CNV ou la Région (embauche d'un attaché de presse, déplacement/prospection sur un salon professionnel, réalisation d'une captation vidéo ou d'un EP à des fins de communication etc.)

> Le producteur se met en lien et coordonne les relations avec d'autres acteurs de la chaîne (tourneur, Spectacle Vivant en Bretagne, organisateur de festival, salon d'artistes, label etc.)

Forme de la demande et modalités de dépôt

Pour répondre à cet appel à projets, les candidats devront rédiger un formulaire en ligne avant le **17 septembre 2017**.

Afin de faciliter le dépôt des candidatures, un formulaire en ligne est mis en place pour chacun des appels à projets (via LimeSurvey). Pour y avoir accès, merci de vous rendre sur la page dédiée des sites internet de chacun des partenaires :

- CNV : <http://www.cnv.fr>
- Région Bretagne :
- DRAC Bretagne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Renseignements :

Anne Holzer ou Vincent Pérès : 02.99.27.10.61

Aurore Wakselman, DRAC Bretagne : 02.99.29.67.86

Camille Cornu (CNV) : camille.cornu@cnv.fr

Les demandes seront instruites par un comité de programmation réunissant la Région, le CNV et la DRAC et feront l'objet d'une aide unique de la Région Bretagne, gestionnaire du fonds commun.

Critères d'appréciation

- Conception et rigueur de l'accompagnement proposé par le producteur
- Cohérence du parcours et articulation des différents maillons de la chaîne
- Sérieux des partenariats établis
- Innovation et recherche

Grille d'autoévaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas tel ou tel appel à projets (parcours de développement artistique, entreprises de production, ...), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet...).

Selon l'appel à projets auquel vous répondez, certains items ci-dessous ne vous concerneront pas. Une case « Non concerné » est donc prévue pour ce cas. Il s'agit d'un outil permettant de vous positionner et de mesurer les marges d'amélioration de votre projet (l'objectif n'est donc pas systématiquement d'obtenir le meilleur « score » à chaque item).

Les critères et les indicateurs proposés pourront être utilisés par le Comité d'attribution lors de l'instruction des candidatures.

En revanche, le « niveau » auquel vous vous autoévaluez n'a pas d'incidence sur les choix qui seront effectués par le comité d'attribution.

Cette même autoévaluation vous sera proposée a posteriori, au moment du bilan du projet. Elle vous permettra d'évaluer l'évolution du projet ou de comparer les faits à vos représentations a priori.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs		La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en terme de méthode ou de gouvernance..)		Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire		L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet		L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
Diversité artistique		L'esthétique proposée est largement représentée et a de nombreux réseaux de diffusion diversifiés (médiatv, salles, de	L'esthétique proposée est bien représentée mais le projet intègre une volonté d'innovation ou de	L'esthétique proposée est peu représentée et/ou est basée sur une volonté d'innovation musicale	L'esthétique proposée est rare et/ou fait appel à une dimension d'innovation musicale importante

		festivals...)	renouvellement d'un genre		
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés		Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre structures similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires		Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leur missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape
Modèle économique du projet		Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois		Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois est assurée.

Dimension égalité Femmes / Hommes		Le projet ne prévoit pas d'actions particulières en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Le projet prévoit quelques actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions.	Le fondement du projet est basé sur la volonté d'œuvrer à l'égalité Femmes / Hommes
Prise en compte des enjeux environnementaux		Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impact du projet sur le public et/ou les habitants du territoire : action culturelle, éducation artistique, participation des habitants		Le projet ne prévoit pas d'action culturelle	Le projet prévoit quelques actions culturelles	Le projet prévoit de nombreuses actions culturelles avec une diversité de partenaires éducatifs, sociaux, etc...	Le projet est basée sur la participation des habitants et/ou intègre des approches au public innovantes
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière, et à la diversité culturelle		Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire, et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage
Soutien à l'émergence		Le projet ne prévoit pas un soutien aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien partiel aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien aux artistes émergents sans démarche d'innovation et recherche	Le projet allie soutien aux artistes émergents avec une démarche d'innovation et de recherche

2017-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ BRETAGNE ~

